

# **7<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DU CROCHU – 37250 VEIGNÉ**

**23 AOUT – 24 AOUT 2008**

## **RÈGLEMENT PARTICULIER**

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PERCHE VAL DE LOIRE organise les 23 et 24 AOUT 2008, avec le concours du SPORT CROCHU ORGANISATION, une épreuve automobile dénommée :

### **"7<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DU CROCHU"**

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne.
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Centre
- Le Trophée individuel ACO des Pilotes de Course de Côte
- Le Trophée ASA Perche Val de Loire

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Automobile du Centre et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R238** en date du **29005/08** .

## **ARTICLE 1P ORGANISATION DE LA COURSE**

### **Article 1.1P OFFICIELS :**

Présidente du Collège	Mme Odile DELERUE	Licence 15/07-4282
Membres	M. BOUCHER Guy	Licence 15/07-4297
	M. LAFON Alain	Licence 15/07-4726
Directeur de Course	M . AUBERT Alain	Licence 15/07-4287
Directeur de Course adjoint	M. COURTIN Jacques	Licence 15/07-6233
Commissaire Technique responsable	M. LEBLANC Roger	Licence 15/07-6798
Commissaires Techniques adjoints	M. MENORET Sylvain	Licence 15/07-8845
	M. COURTIN Philippe	Licence 15/07-42190
	M. BERAU Régis	Licence 15/07-133886
Médecin Responsable	DrDAUENDORFFER François	Anesthésiste Réanimateur
Chargé de la mise en place des moyens	M. TOUZET Pierre	Licence 1507-140189
Chargés des relations avec les concurrents	M. BRETHERAU Maurice	Licence 15/07-2213
	M. HERVIEU Claude	Licence 15/07-22448
Chargé des Commissaires de route	M. RAGUENEAU Mikaël	Licence 15/07-44935
Chronométrateurs	M. SEGOUIN Jean-Marc	Licence 15/07-3352
	Mme CASTETS Patricia	Licence 15/07-21542
	M. DELERUE Jean-Marie	Licence 1507-163999

**Article 1.2P Horaires**

- Clôture des engagements le 18 Aout 2008 à minuit.
- Publication de la liste des engagés le 21 Aout 2008.

	<b>LIEU</b>	<b>SAMEDI 23 AOUT 2008</b>	<b>DIMANCHE 24 AOUT 2008</b>
Vérifications administratives	Lycée Fontiville	14 h à 18 h	8 h à 9 h
Vérifications techniques	Lycée Fontiville	14 h 15 à 18 h 15	8 h 15 à 9 h 15
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Lycée Fontiville		8h30
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Lycée Fontiville		9 h 45
Essais non chronométrés		15 h 30 à 18 h	9 h 00 à 10 h 00
Essais chronométrés			10 h 15 à 11 h 45
Briefing des pilotes	Lycée Fontiville		13 h 15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Lycée Fontiville		12 h 30
Remise des prix	Parc de la Championnière ou lycée Fontiville en cas de mauvais temps		1h après affichage officiel des résultats

## **COURSE :**

La course se déroulera en 3 manches :

- 1<sup>ère</sup> manche de 13 h 45 à 15 h
- 2<sup>ème</sup> manche de 15 h 15 à 16 h 30
- 3<sup>ème</sup> manche de 16 h 45 à 18 h 00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires 15 Mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve.

### **Article 1.3P Vérifications**

Voir Tableau des horaires

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage Frédéric TESSIER 63 rue Principale 37250 VEIGNÉ, tarif horaire de la main d'œuvre 45 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le 23 Aout 2008 à 9 h 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures : libre, au Lycée Fontiville pendant toute la durée des Vérifications techniques.

### **Article 1.5P Dispositions particulières :**

Néant.

### **ARTICLE 2P ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES**

#### ***Article 3.1 Engagements :***

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Mr. LAJOUX Silvère - 8 Rue de l'Egalité - 37250 – VEIGNE**

**Tél: 06 07 05 31 71 Fax: 02 47 26 01 45 E-mail: [Silvere37@aol.com](mailto:Silvere37@aol.com)**

Jusqu'au 18 Aout 2008 à minuit.

**> Les frais de participation sont fixés à 120 € (Avec publicité).**

> **Pour être valable les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision.

**ARTICLE 4P VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

***Article 4.1P Voitures admises :***

Le nombre de voitures admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

***Article 4.2P Carburant - pneumatiques - Équipements :***

Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms.

***Article 4.3P Numéros de course :***

Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms.

***Article 4.4P dispositifs de sécurité :***

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

**ARTICLE 5P PUBLICITÉS**

Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms.

**ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES**

***Article 6.1P Parcours :***

La course de côte du Crochu à Veigné a le parcours suivant :

Départ sur D17.

Arrivée Chemin communal n° 10 dit Chemin aux Bœufs.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalités de retour au départ : les véhicules reviendront au départ lors des essais libres, essais chronométrés, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> montée en sens inverse de la course.

Longueur du parcours : 1400 m.

La pente moyenne est de : 9%.

La course se déroulera en 3 montées maximum.

Parc de départ: Lycée Fontiville et Parc de la Championnière.

Parc d'arrivée: Route du Chemin aux Bœufs.

***Article 6.2P Route de Course :***

Accès au départ par la route du Chemin aux Bœufs et Avenue de Couzières.

***Article 6.3P File de Départ :***

Lieu : Sur RD17

***Article 6.4P Signalisation :***

Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms.

**Article 6.5P Parc Concurrents :**

Le parc concurrent sera situé à la Championnière pour tous les groupes.  
Exclusivement les monoplaces seront tolérées au lycée Fontiville.  
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 8 h le 23 Août 2008.  
Les remorques devront être garées dans les parcs concurrents.

**Article 6.6P Parc Fermé Final :**

Le parc fermé final obligatoire pour tous les concurrents classés est situé après la ligne d'arrivée Route du Chemin aux Bœufs.

**Article 6.7P Tableaux d'affichage :**

Le tableau d'affichage Officiel sera placé pendant les vérifications et les essais du Samedi et le Dimanche au Lycée Fontiville.  
Des tableaux d'informations seront placés le Dimanche pendant la durée de la Course au Parc de la Championnière et à l'intersection du Chemin aux bœufs.  
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage Officiel leur seront opposables.  
Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

**Article 6.8P Permanence :**

Pendant toute la manifestation une permanence se tiendra au Lycée Fontiville.  
Téléphone permanence : **02 47 34 12 34** . Centre de Secours le plus proche : TOURS - Téléphone n° 18.

**ARTICLE 7P DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

**Article 7.1P Essais :**

Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms.

**Article 7.2P Conférence aux pilotes (briefing) :** Parc Concurrent à 13h15

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

**Article 7.3P Course :**

Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms.  
Procédure de départ : feux tricolores

**Article 7.4P Échauffement des pneumatiques :**

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits.

**ARTICLE 8P PÉNALITÉS**

Voir règlements standard des Courses de côtes et Slaloms.

**ARTICLE 9P CLASSEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de côte et Slaloms.

**ARTICLE 10P PRIX**

Les prix Scratch Groupes Classes et Féminin seront cumulables à l'exception des coupes.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des prix perdront leur droit aux prix.  
La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général: 1<sup>er</sup> 200€ 2<sup>ème</sup> 150€ 3<sup>ème</sup> 100€

Classement groupe: 1<sup>er</sup> 70€ 2<sup>ème</sup> si plus de 5 partants 40€

Classement Classe: 1<sup>er</sup> 120€ (60€ si moins de 3 partants)  
2<sup>ème</sup> 60€ (30€ si moins de 3 partants)  
3<sup>ème</sup> 45€ (25€ si moins de 3 partants)

Classement féminin: 50€ si plus de 3 partants

**Article 10.3P Remise des prix et coupes :**

La remise des prix et coupes aura lieu le 24 Août 2008 1 Heure après l'affichage des résultats définitifs, à la Championnière (ou lycée Fontiville en cas de mauvais temps).